

Finances cantonales

ETS 2 livre ses premiers résultats



Conférence de presse du 11 février 2015

Documentation



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

INVITATION POUR LES MÉDIAS

10 février 2015

Finances cantonales ETS 2 livre ses premiers résultats

Madame, Monsieur,

Pour rétablir l'équilibre des finances cantonales, l'Etat du Valais a lancé au début 2014 un audit des tâches et du personnel des institutions paraétatiques ainsi que des trois pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire). Baptisé ETS 2, le projet consiste à formuler des propositions de mesures d'économie à l'intention du Conseil d'Etat. Dans ce but, le gouvernement a donné au BAKBASEL le mandat d'analyser la nature du déficit du canton et ainsi que les coûts des prestations fournies par le secteur public en Valais.

Pour vous présenter les principaux résultats des analyses du BAKBASEL ainsi que les suites de cette démarche, le Conseil d'Etat vous convie à une **conférence de presse**

**mercredi 11 février 2015 à 10.30 heures
Espace Porte de Conthey - Sion**

Les conseillers d'Etat présents seront ensuite disponibles pour répondre à vos questions.

La documentation usuelle vous sera remise sur place. Vous la trouverez également, comme de coutume, sur le site Internet www.vs.ch dans les rubriques habituelles.

Avec mes salutations les meilleures.

André Mudry
Chef de l'Information





11 février 2015

Finances cantonales Résultats du benchmarking intercantonal

(IVS). – ETS 2 livre ses premiers résultats. Lancé au printemps 2014, ETS 2 consiste en un audit des tâches et du personnel des institutions paraétatiques ainsi que des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Pour réaliser cet audit, l'Etat du Valais s'appuie sur une analyse de l'institut BAKBASEL. Ce benchmarking intercantonal démontre qu'en Valais les coûts par habitant correspondent à la moyenne nationale. Ils sont par contre supérieurs de 2% en comparaison avec des cantons similaires. Malgré ce résultat, l'analyse du BAKBASEL, confirmée par les projections cantonales, montre que des mesures sont indispensables pour équilibrer dans la durée les finances cantonales. L'objectif des moyens financiers à dégager dans le cadre d'ETS 2 a été fixé à 120 millions de francs.

Le Compte 2013 de l'Etat du Valais a enregistré un découvert de plus de 80 millions de francs. En 2014, celui-ci pourrait atteindre les 100 millions de francs. Pour rétablir l'équilibre des finances cantonales l'Etat du Valais a lancé au début 2014 un audit des tâches et du personnel des institutions paraétatiques et des trois pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire). Baptisé ETS 2, le projet consiste à formuler des propositions de mesures d'économies à l'intention du Conseil d'Etat. Pour préparer les décisions le gouvernement a donné au BAKBASEL le mandat d'analyser la nature du déficit du canton et ainsi que les coûts des prestations fournies par le secteur public en Valais.

Principaux résultats des analyses du BAKBASEL

Le BAKBASEL estime qu'en 2017 les finances cantonales feront face à un déficit structurel d'environ de 80 millions de francs. Ce montant ne tient pas compte de l'amortissement des découverts enregistrés au compte 2013 (83 millions), de ceux prévisibles au compte 2014 (100 millions), ainsi que d'autres éléments de nature conjoncturelle qui risquent de pénaliser le budget cantonal. Les résultats de cette première analyse confirment que les perspectives financières de l'Etat du Valais sont moroses et que des économies structurelles sont indispensables.

La deuxième analyse réalisée par le BAKBASEL porte sur la comparaison des charges nettes de fonctionnement de 42 groupes de prestations réalisées en Valais par le secteur public. Ces 42 groupes de prestations ont été constitués sur la base d'une classification harmonisée au niveau national. Les charges de ces groupes de prestations ont été comparées à la moyenne nationale ainsi qu'à la moyenne de cinq cantons en situation globalement comparable à celle du Valais (Berne, Fribourg, Grisons, Jura, Tessin). Le BAKBASEL conclut que les charges nettes des collectivités publiques par habitant (canton 2/3 - communes 1/3) sont égales à la moyenne nationale, mais supérieures de 2% à la moyenne des cinq cantons de référence.



Pour que le Conseil d'Etat puisse prendre les décisions en toute connaissance de cause, l'indice du coût par habitant a été complété par un indice du « coût par cas ». Le potentiel d'économies peut ainsi être identifié de manière plus précise. Pour cet indice, des cantons de référence ont également été définis.

Si le Valais se situe dans la moyenne nationale, son indice de ressources est en revanche nettement inférieur puisqu'il atteint environ 87% après versement de la péréquation financière.

Décisions du Conseil d'Etat

Sur la base des rapports du BAKBASEL et des projections cantonales, le Conseil d'Etat a décidé de fixer l'objectif des moyens financiers à dégager dans le cadre du projet ETS 2 à 120 millions de francs. L'ensemble des domaines de l'Etat et des institutions devront contribuer à la réalisation de cet objectif. Toutefois, les groupes de prestations dont les « coûts par cas » sont les plus élevés seront appelés à faire un effort supplémentaire. Les économies déjà réalisées seront toutefois prises en compte. Afin d'atteindre l'objectif fixé, une éventuelle hausse des recettes ainsi qu'une baisse des investissements font partie des instruments à disposition du Conseil d'Etat.

Suite de la démarche

Les services de l'Etat et les institutions subventionnées devront proposer des mesures concrètes. Pour les accompagner dans cette démarche, une méthode, une organisation et des instruments sont en cours de préparation.

Les pouvoirs législatifs et judiciaires sont également invités par le Conseil d'Etat à poursuivre la démarche et à proposer des mesures dans le but d'améliorer les finances cantonales.

Les mesures concrètes seront proposées au Conseil d'Etat avant la fin du premier semestre 2015. Il prendra les décisions définitives en tenant compte entre autres de leurs conséquences financières, économiques et sociales.

Personne de contact :

Maurice Tornay, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions - 027/606 50 05

ETS 2 - Finances cantonales

Conférence de presse

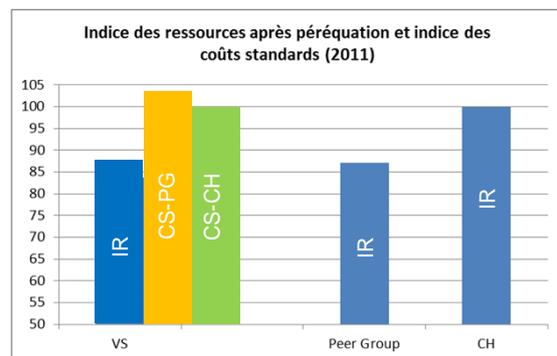
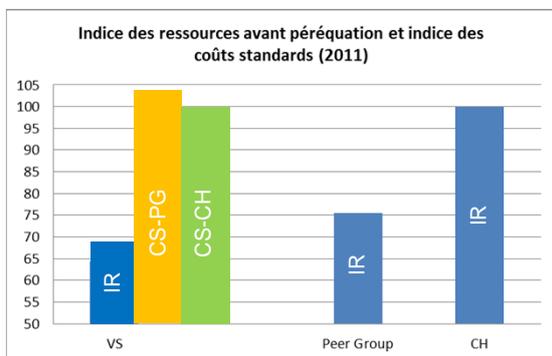
11 février 2015

Ordre du jour

1. **Introduction** : *Jean-Michel Cina, président du Gouvernement*
2. **Résultats du benchmarking intercantonal** : *BAKBASEL*
3. **Défis pour les finances cantonales et suite d'ETS 2** :
Maurice Tornay, chef du Département des finances et des institutions
4. **Conclusion** : *Jean-Michel Cina, président du Gouvernement*
5. **Questions et interviews**

Introduction *(Jean-Michel Cina, président du Gouvernement)*

- ▲ Le Valais est dans la moyenne suisse
 - Charges de fonctionnement par habitant : = moyenne CH
 - Charges de fonctionnement par habitant : + 2% par rapport à la moyenne BE, FR, GR, JU, TI
- ▲ Le Valais a un indice de ressources plus faible que la moyenne
 - 69% environ **avant** péréquation financière
 - 87% environ **après** péréquation financière



■ Indice des ressources (IR) ■ Indice des coûts standards VS par rapport au Peer Group = 100 (CS-PG) ■ Indice des coûts standards VS par rapport à la CH = 100 (CS-CH)

Indice des coûts standards = charges nettes par habitant

Introduction *(Jean-Michel Cina, président du Gouvernement)*

- ▲ Il faut agir en priorité sur les charges
 - Exploitation du potentiel fiscal élevé en Valais
 - Parlement et peuple critiques par rapport aux hausses d'impôts
- ▲ Le benchmarking des coûts réalisé par le BAKBASEL identifie des potentiels d'économies dans certains domaines, mais :
 - Tous les domaines seront concernés
 - Des hausses de recettes et des baisses d'investissements restent ouvertes
- ▲ Le Conseil d'Etat n'a pas encore pris de décisions définitives
 - Des décisions définitives seront prises à la fin du 1^{er} semestre 2015 en tenant compte des conséquences financières, économiques et sociales

Introduction *(Jean-Michel Cina, président du Gouvernement)*

- ▲ Dégradation progressive de la situation financière de l'Etat
 - 2013 : découvert de plus de 80 mios de francs
 - 2014 : découvert possible de 100 mios de francs
 - Perspectives moroses
- ▲ Mesures décidées par le Grand et le Conseil d'Etat
 - ETS 1 : ~ 40 mios de frs
 - Décret « mesures équilibre budgétaire » : ~ 30 mios de frs
 - ETS 2 : mesures d'économies structurelles
- ▲ ETS 2 (Examen des Tâches et des Structures de l'Etat)
 - Phase 1 «Préparation» : BAKBASEL (mandat d'analyses)
 - Ampleur du déficit «structurel» de l'Etat
 - Coût des prestations fournies par le secteur public en Valais
 - Phase 2 «Réalisation» : Institutions – Trois pouvoirs
 - Formulation de propositions d'économies structurelles



Évaluation de la gestion financière du canton Valais

Michael Grass, Chef de service, membre de la direction générale
Samuel Mösle, Collaborateur scientifique

Conférence de presse

Sion, 11.02.2015

Table des matières

1. Ampleur des besoins d'allègement

- Déficit structurel dans la gestion financière?
- Évolution attendue pour les prochaines années?
- Ampleur des besoins d'allègement?

2. Évaluation de la gestion financière selon les champs d'analyse

- Identification des champs d'analyse avec des coûts supérieurs à la moyenne.
- Les raisons pour des coûts supérieurs à la moyenne?
- Évaluation: quels effets ont les coûts supérieurs à la moyenne par indicateur des besoins?

3. Bilan

- Résumé: différences des coûts par cas globales
- Déduction des champs d'action
- Conclusions
- Limites de l'étude

**Analyse du besoin d'allègement structurel dans
les finances publiques**

Besoin d'allègement structurel dans les finances publiques

Situation initiale et démarche

Situation initiale

- Situation financière en déséquilibre
- Frein à l'endettement cantonal:
Amortissement du découvert dans les ans 2013 et 2014
- Abolition du cours plancher EUR/CHF:
Économie valaisanne est concernée par la hausse du CHF supérieure à la moyenne

Approche méthodique

- Analyse du déficit structurel dans le compte 2013
- Projection des évolution de la gestion financière (jusque 2017)
- Évaluation: effets du développement CHF-EUR actuel

Résultat

Évaluation du besoin d'allègement structurel dans les finance publiques pour une politique financière viable

Besoin d'allègement structurel dans les finances publiques

Déficit structurel

Définition

Le déficit structurel est cette partie du déficit des finances publiques qui n'est pas due aux fluctuations conjoncturelles. Un déficit structurel existe quand en «état normal» conjoncturel un excédent de charges se crée.

Évaluation

Correction des composantes sensibles à la conjoncture par le facteur conjoncturel sur base des méthodes statistiques. La procédure méthodique est équivalent à celle de la confédération au sujet du frein à l'endettement.

Résultat

Pour l'année 2013, le compte de fonctionnement accuse un déficit de 53,5 mio. CHF .
Le déficit structurel de 66 mio. CHF résulte de la correction des composantes conjoncturelles ainsi que de la déduction de la distribution des bénéfices par la BNS.

Besoin d'allègement structurel dans les finances publiques

Projection de l'évolution de la gestion financière

Évolution économique

En raison de la structure économique, le canton du Valais présente un déficit de croissance structurellement conditionnel à la moyenne nationale et est affecté particulièrement par les facteurs de charge conjoncturels actuels (initiative sur les résidences secondaires, choc de revalorisation)

Résultat

À moyen terme selon les projections résulte un déficit de 77 mio. CHF à l'hypothèse des tendances structurellement solide au côté dépenses (budget de transfert) ainsi qu'une estimation prudent des recettes fiscales.

Classification

Pourtant les effets structurels vont être partiellement superposés à court et moyen terme par des facteurs spéciaux. Il y a des facteurs de décharge (ETS 1, distribution des bénéfices additionnelle de la BNS, effets d'abolition du cours plancher, amortissement du découvert des années 2013/14).

Besoin d'allègement structurel dans les finances publiques

Effets de l'abrogation du cours plancher par la BNS

Évolution économique de la Suisse

- Diminution du PIB durant l'année actuelle (-0,2%) et croissance faible en 2016 (+0,9%)
- Augmentation du taux de chômage à 3,5% jusqu'en fin 2015 (Janvier 2015: 3.1%, cvs)
- Investissements et exportations réagissent particulièrement forts
- Tourisme et industrie de biens d'investissement sont surtout affectés

Évolution économique du canton du Valais

- En raison de la structure économique (avec le tourisme comme secteur-clef) l'économie valaisanne devrait être plus fortement affectée par les effets négatifs.
- En raison de la structure d'offre le tourisme valaisan devrait être plus affecté que les autres régions touristiques
- Pour l'année en cours le canton du Valais devrait calculer une diminution nette du PIB régional. En 2016 les perspectives sont également limitées et l'économie devrait à peine être en expansion.
- Dans la gestion financière les recettes fiscales réagissent le plus à l'affaiblissement conjoncturelle. Dans la période financière il devrait y avoir des pertes de rendement perceptible.

Besoin d'allègement structurel dans les finances publiques

Besoin d'allègement

Besoin d'allègement structurel

Déficit structurel 2013	-66 mio. CHF
Projection ajustée de risque BAKBASEL 2017	-77 mio. CHF

Court a moyen terme: facteurs de charges supplémentaires

Influence d'abolition du cours plancher EUR/CHF	Déficit des recettes (une différence de 2% aux recettes fiscales correspond à un déficit des recettes d'environ 25 mio. CHF)
Déficits en 2013 (83 mio. CHF) et 2014 (100 mio. CHF)	Amortissement du découvert dans les ans 2015-'18 [-27.5/-60.9/-60.9/-33.3]

Court a moyen terme: facteurs de consolidation supplémentaires

Distribution des bénéfices de la BNS	+26.5 mio. CHF (2015)
Mesures de consolidation limitées	(ETS 1, décret mesures équilibre budgétaire)

Évaluation de la gestion financière selon les champs d'analyse

Évaluation de la gestion financière selon les champs d'analyse

Procédure

Benchmarking technique

- Comparaison intercantonale normalisé pour un groupe de 42 champs d'analyse
- Analyse des causes:
Correction des coûts standard avec les structures des besoins

Plausibilisation

- Analyses complémentaires et approfondies pour consolider la validité des résultats
- Plausibilisation avec les offices cantonaux

Quantification

- Classification des résultats de la phase de la plausibilisation
- Transformation en grandeur monétaire (différences des coûts par cas)

Synthèse

- Différence des coûts par cas par rapport aux niveaux de référence 100, 95, 90 et 85

Évaluation de la gestion financière selon les champs d'analyse

Remarques liminaires

- Benchmarking intercantonal de la gestion financière entière
- Analyse au cours de la structure fonctionnelle
- Analyse des dépenses nettes (42 champs d'analyse significatifs pour le canton du Valais)
- Comparaison intercantonale
 - Peer Group (PG) ≡ BE, FR, GR, JU, TI; Suisse (CH) = moyenne des 26 cantons
 - Groupes de comparaison alternatif dans plusieurs champs d'analyse
- Calcul des coûts standard (par habitant)
- Décomposition des indices des coûts par cas et coûts structurels
- Transformation des résultats en grandeur monétaire
- Comptes financiers consolidés des cantons et communes
- Base de données: statistique financière de l'AFF 2011

Évaluation de la gestion financière selon les champs d'analyse

Champs d'analyse

N°	Champs d'analyse	Code AFF	N°	Champs d'analyse	Code AFF
A Parlement, gouvernement et justice			E DSSC		
01	Exécutif	012	22	Transports publics	62
02	Législatif	011	23	Traitement des eaux usées	72
03	Justice	12	24	Corrections de cours d'eau	741
B DFI / PRES			25	Ouvrages paravalanches	742
04	Administration générale	02 + 291	26	Protection des ressources	75 + 76 + 779
05	Églises et affaires religieuses	35	27	Sylviculture	82
06	Prestations aux retraités	533	28	Chasse et pêche	83
C DFS			F DEET		
07	Police et sécurité routière	111 + 112	29	Culture	311 + 32 + 33
08	Exécution des peines	13	30	Hôpitaux et cliniques psychiatriques	411 + 413 + 422
09	Questions juridiques	14	31	Homes et soins ambulatoires	412 + 421 + 534
10	Service du feu et défense	15 + 16	32	Prévention de la santé	43
11	Scolarité obligatoire et écoles spéciales	21 + 22	33	Maladie et accident	51
12	Formation professionnelle	23 + 26	34	Invalidité	52
13	Écoles de formation générale	25	35	Prestations complémentaires AVS	532
14	Hautes écoles universitaires et recherche	271 + 28	36	Allocations familiales	541
15	Hautes écoles pédagogiques et hautes écoles spécialisées	272 + 273	37	Aide sociale	571 + 572 + 579
16	Sports et loisirs	34	F DEET		
17	Protection de la jeunesse	544	38	Chômage	55
18	Politique en matière d'asile et de réfugiés	573	39	Aménagement du territoire	79
19	Prestations aux familles	545	40	Agriculture	81
D DTEE			41	Tourisme	84
20	Cons. des monum. hist. et prot. du paysage	312	42	Industrie, artisanat et commerce	85
21	Circulation routière	61			

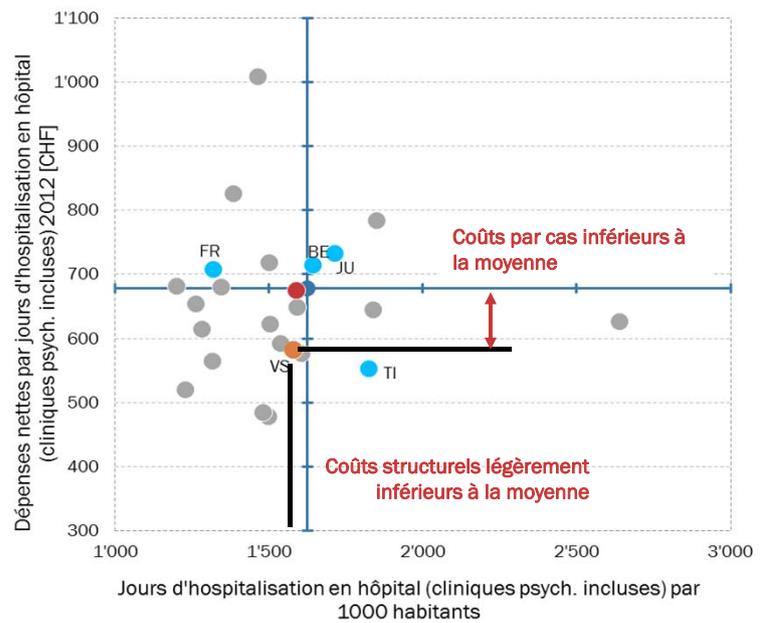
Source: AFF, BAKBASEL

Évaluation de la gestion financière selon les champs d'analyse

Illustration 1: hôpitaux et cliniques psychiatriques

Indice des coûts standard Dépenses nettes (DN)/ habitant (PG = 100)	84	Indice des coûts structurels Jours d'hospitalisation/hab. (PG = 100)	97	Indice des coûts par cas DN/ jours d'hospitalisation (PG = 100)	86
--	-----------	---	-----------	--	-----------

- VS: Valais
- PG (Peer Group): BE, FR, JU, TI
- PG (Peer Group): moyenne pondérée
- CH: Suisse moyenne pondérée
- Reste: autres cantons



Évaluation de la gestion financière selon les champs d'analyse

Différences des coûts par cas évaluées (1/3)

N°	Champs d'analyse	Dépenses nettes		Différence de coûts par cas évaluées pour le niveau de référence [Mio. CHF]			
		[Mio. CHF]*	[Part cantonale]	NR 100	NR 95	NR 90	NR 85
A	Parlement, gouvernement et justice	58.1	57%	0	0.28	0.55	0.82
01	Exécutif	22.4	9%	0	0	0	0
02	Législatif	5.5	69%	0	0.28	0.55	0.82
03	Justice	30.2	90%	0	0	0	0
B	DFI / PRES	194.0	28%	19 - 21	20 - 22	22 - 23	23 - 24
04	Administration générale	152.3	29%	0	0	0	0
05	Églises et affaires religieuses	31.0	3%	17.13 - 19.00	17.82 - 19.60	18.51 - 20.19	19.20 - 20.79
06	Prestations aux retraités	10.7	76%	2.21	2.64	3.07	3.49
C	DFS	941.6	69%	5	11 - 17	22 - 43	41 - 90
07	Police et sécurité routière	94.7	74%	0	0 - 1.22	0.46 - 6.14	5.70 - 11.06
08	Exécution des peines	8.3	100%	0	0	0	0
09	Questions juridiques	-11.3	a)	0	0	0	0
10	Service du feu et défense	10.3	29%	0	0 - 0.30	0 - 0.82	0 - 1.35
11	Scolarité obligatoire et écoles spéciales	453.3	60%	0	0	0 - 3.38	0 - 28.37
12	Formation professionnelle	99.3	89%	0	4.26	9.26	14.26
13	Écoles de formation générale	82.7	97%	0	0	3.67	8.06
14	Hautes écoles universitaires et recherche	45.7	98%	0	0 - 1.49	0 - 3.81	0 - 6.14
15	Hautes écoles péd. et hautes écoles spéc.	70.7	98%	0	0 - 3.10	0 - 6.66	2.18 - 10.22
16	Sports et loisirs	44.5	8%	4.81	6.80	8.78	10.76
17	Protection de la jeunesse	17.1	74%	0	0	0	0
18	Politique en matière d'asile et de réfugiés	4.0	66%	0	0	0	0
19	Prestations aux familles	22.4	35%	0	0	0	0

Remarque NR = niveau de référence; a) revenus nets du canton; b) revenus nets par les communes; * canton y compris les communes.

Remarque importante:

Depuis 2011 des réductions de coûts ont été réalisées dans les champs d'analyse suivants, 13 (-1.0 mio), 17 (-4.0 mios), 20 (-1.3 mio), 21 (-6.1 mios), 24 (-1.3 mio), 25 (-1.0 mio), 33 (-40.0 mios).

Évaluation de la gestion financière selon les champs d'analyse

Différences des coûts par cas évaluées (2/3)

N°	Champs d'analyse	Dépenses nettes		Différence de coûts par cas évaluées pour le niveau de référence [Mio. CHF]			
		[Mio. CHF]*	[Part cantonal]	NR 100	NR 95	NR 90	NR 85
D	DTEE	172.8	31%	1 - 10	4 - 17	13 - 25	21 - 33
20	Cons. des monum. hist. et prot. du paysage	8.9	89%	0 - 1.74	0.26 - 2.09	0.71 - 2.45	1.16 - 2.81
21	Circulation routière	86.5	a)	0 - 6.95	0.94 - 10.93	5.44 - 14.91	9.95 - 18.89
22	Transports publics	51.4	71%	0	1.68	4.30	6.92
23	Traitement des eaux usées	-6.4	b)	0	0	0	0
24	Corrections de cours d'eau	16.7	46%	0 - 0.86	0.62 - 1.66	1.47 - 2.45	2.32 - 3.24
25	Ouvrages paravalanches	1.7	71%	0.78	0.83	0.87	0.91
26	Protection des ressources	7.8	81%	0	0	0	0
27	Sylviculture	5.9	74%	0	0	0	0
28	Chasse et pêche	0.3	99%	0	0	0	0
E	DSSC	688.4	87%	50 - 64	61 - 74	72 - 84	89 - 100
29	Culture	58.9	60%	0.55	3.47	6.39	9.31
30	Hôpitaux et cliniques psychiatriques	236.9	100%	0	0	0	3.34
31	Homes et soins ambulatoires	87.2	99%	16.36 - 27.38	19.91 - 30.37	23.45 - 33.36	26.99 - 36.35
32	Prévention de la santé	16.8	80%	0.17 - 2.47	1.00 - 3.18	1.83 - 3.90	2.67 - 4.62
33	Maladie et accident	103.2	100%	32.48	36.01	39.55	43.09
34	Invalidité	103.5	68%	0	0	0	0
35	Prestations complémentaires AVS	24.3	63%	0	0	0	0
36	Allocations familiales	3.9	89%	0.85	1.00	1.15	1.30
37	Aide sociale	53.7	61%	0	0	0	1.94

Remarque NR = niveau de référence; a) revenus nets du canton; b) revenus nets par les communes; * canton y compris les communes; GCA = groupe de comparaison alternatif.

Remarque importante:

Depuis 2011 des réductions de coûts ont été réalisées dans les champs d'analyse suivants, 13 (-1.0 mio), 17 (-4.0 mios), 20 (-1.3 mio), 21 (-6.1 mios), 24 (-1.3 mio), 25 (-1.0 mio), 33 (-40.0 mios).

Évaluation de la gestion financière selon les champs d'analyse

Différences des coûts par cas évaluées (3/3)

N°	Champs d'analyse	Dépenses nettes		Différence de coûts par cas évaluées pour le niveau de référence [Mio. CHF]			
		[Mio. CHF]*	[Part cantonal]	NR 100	NR 95	NR 90	NR 85
F	DEET	90.1	61%	15 - 36	19 - 39	23 - 41	26 - 44
38	Chômage	12.7	54%	2.17	2.70	3.23	3.76
39	Aménagement du territoire	10.0	29%	1.07 - 2.49	1.52 - 2.87	1.97 - 3.25	2.42 - 3.62
40	Agriculture	23.5	72%	2.01 - 5.13	3.09 - 6.04	4.16 - 6.96	5.23 - 7.88
41	Tourisme	15.9	26%	0.33 - 8.52	1.11 - 8.89	1.89 - 9.26	2.67 - 9.63
42	Industrie, artisanat et commerce	27.9	85%	9.64 - 17.68	10.55 - 18.19	11.47 - 18.71	12.38 - 19.22
Total VS		2145.0	67%	91 - 136	117 - 170	152 - 217	200 - 292

Différence des coûts par cas:
 De combien les dépenses nettes c.p. doivent être baissées pour atteindre le niveau moyen des coûts par cas du groupe de comparaison (CH, Peer Group, GCA)?
 Si dans le champ d'analyse 38 avait les mêmes coûts par cas que dans le Peer Group, les dépenses nettes seraient baissées de 2.17 mio. CHF.

Remarque importante:

Depuis 2011 des réductions de coûts ont été réalisées dans les champs d'analyse suivants, 13 (-1.0 mio), 17 (-4.0 mios), 20 (-1.3 mio), 21 (-6.1 mios), 24 (-1.3 mio), 25 (-1.0 mio), 33 (-40.0 mios).

Remarque NR = niveau de référence; a) revenus nets du canton; b) revenus nets par les communes; * canton y compris les communes.

Bilan

Bilan

Déduction des champs d'action potentiels

Coûts structurels supérieurs à la moyenne:

Structures des besoins défavorables, lesquelles on ne peut pas changer à court terme (démographie, topographie, etc.).

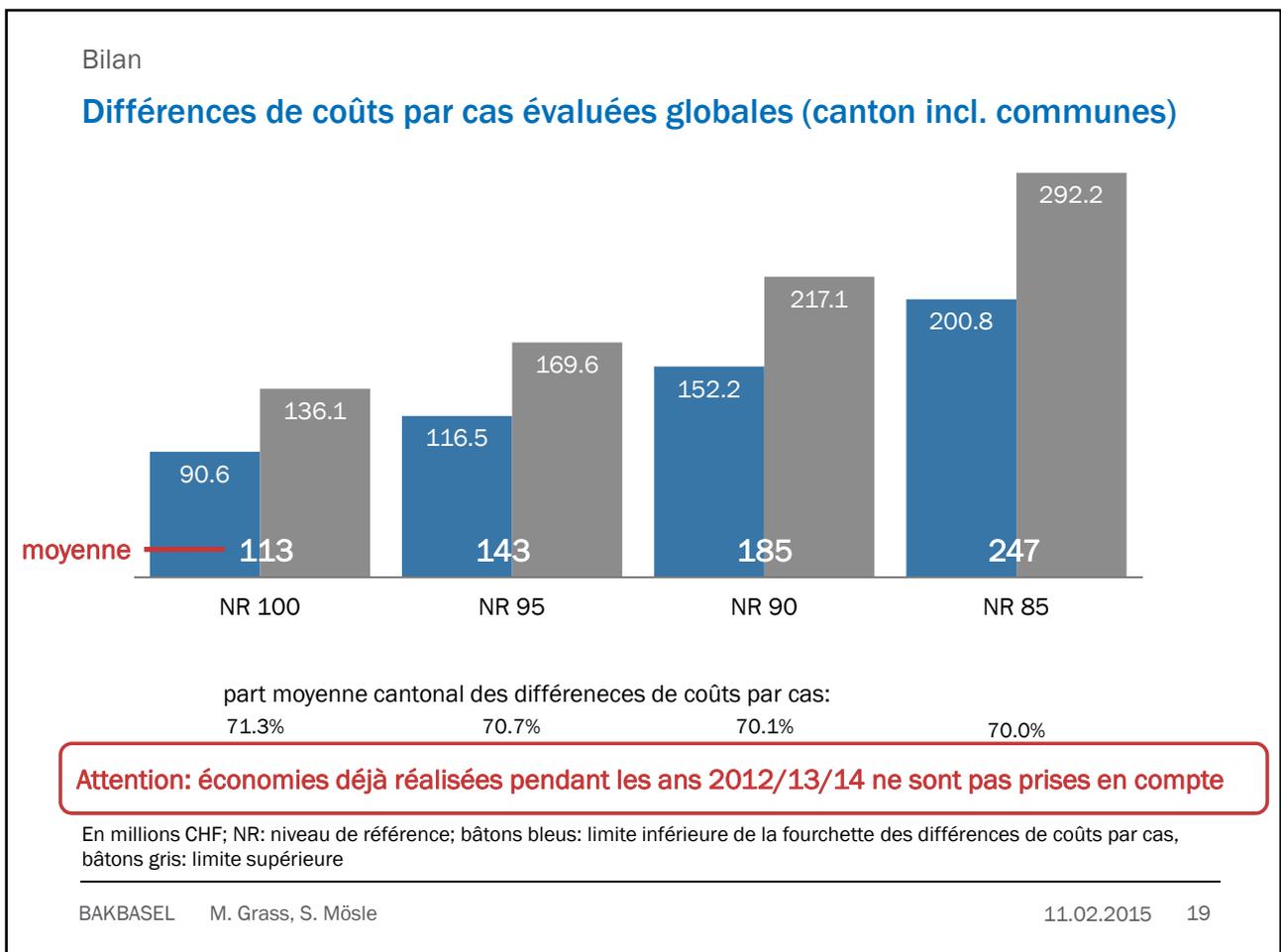
Coûts par cas supérieurs à la moyenne:

Tient compte des effets d'éventuelles inefficacités, désavantages par la taille ou un niveau de prestations au-dessus de la moyenne

Déduction des champs d'action:

Critères plus importants: différences de coût par cas positives combinés avec des parts cantonales élevées aux dépenses nettes consolidées.

⇒ P. ex.: (06) prestations aux retraités, (12) formation professionnelle, (15) hautes écoles péd. et hautes écoles spéc., (31) homes et soins ambulatoires (32), prévention de la santé, (40) agriculture, (42) industrie, artisanat et commerce



Bilan

Conclusions 1/2

Situation initiale: besoin d'allègement urgent

- Ressources: Le Valais a un indice de ressource plus faible que la moyenne. (Indice de ressource 2015 [CH=100]: 69 avant / 87 après péréquation financière).
- Niveau des dépenses: Le canton du Valais (incl. communes) présente un niveau des coûts en phase avec la moyenne suisse (indice=100). Par rapport au Peer Group, les dépenses nettes par habitant sont légèrement supérieures (indice = 102).
- Le déséquilibre d'indice de ressource et du niveau des dépenses donne l'exploitation du potentiel fiscal supérieure à la moyenne (indice de l'exploitation 2015=115.5) et un déficit structurel.
- À la suite de différents facteurs, des effets à court et moyen terme augmentent le besoin d'allègement structurel.

Résultat d'évaluation

- Selon l'analyse, les structures des besoins dans le Valais entraînent un léger désavantage par rapport au Peer Group (indice=103).

Bilan

Conclusions 2/2

- Comparé au Peer Group (BE, FR, GR, JU, TI), on trouve un indice global des coûts par cas de 99.
- Mais: en 17 de 42 champs d'analyse, les coûts par cas (coûts par indicateur des besoins) sont supérieurs de la moyenne du groupe de comparaison respectif.
- Potentiel de consolidation:
Si on baisse les coûts par cas pour atteindre le niveau moyenne du groupe de comparaison, il en résulte une réduction des dépenses nettes de 91 – 136 mio. CHF c.p. (incl. communes; diminution de 4 à 7 pourcent des dépenses nettes).
- Structur de financement:
Le canton finance environ 70% des dépenses nettes des champs d'analyse onéreuses (30% par les communes).
- Niveau de référence:
Selon l'analyse, on doit réduire les coûts par cas en dessous du niveau du groupe de comparaison et de la moyenne de l'ensemble de la suisse pour surmonter un besoin de consolidation de 100 – 120 mio. CHF (excl. communes).

Bilan

Limites et utilisation des résultats de l'étude

Limites

- Les différences de coûts déterminées ne peuvent être assimilées à un potentiel d'économie effectif
- Les conclusions en matière de potentiel d'économie doivent impérativement tenir compte des conditions cadres institutionnelles et politiques
- Répartition des tâches entre le canton et les communes ne peut être considérée que d'un point de vue global
- Économies déjà réalisées pendant les ans 2012/13/14 doivent être prises en compte

Utilisation

- Aucun potentiel d'économie n'est explicitement défini par le benchmarking
- Le benchmarking doit être un outil et un guide, pour soutenir les décideurs politiques dans l'élaboration de mesures d'économies concrètes.

Incertitudes et risques pour les finances cantonales

(Maurice Tornay, chef du DFI)

- ▲ Résultats du compte 2014
- ▲ Référendum contre le décret «mesures d'équilibre budgétaire»
- ▲ Conséquences abandon taux plancher CHF/EUR par la BNS
- ▲ RPT I : dotation instruments de péréquation pour 2016-2019
- ▲ Réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)
- ▲ Initiatives populaires «Aider les familles» et «Imposition sur les successions»
- ▲ Domaine de l'énergie : débits résiduels – imposition des sociétés hydroélectriques – redevances hydrauliques
- ▲ (-) Loi sur l'imposition d'après la dépense
- ▲ (-) Distribution du bénéfice de la BNS
- ▲ (-) Utilisation des recettes de la vente de l'aménagement hydroélectrique «Susten-Chippis-Rhône»

Objectif ETS 2 (Maurice Tornay, chef du DFI)

▲ Références :

- PiP 2015 – 2018
- Décisions du Grand Conseil décembre 2014

	Mios de frs	2016	2017	2018
Impact minimum des mesures équilibre budgétaire : PiP 15-18 sept.14		80	97	120
Conséquences des décisions du Gd Conseil de décembre 2014				
• Accélération de l'amortissement du découvert		17	17	-33
• Modifications du décret «double frein» + Amendements au B2015		4.1	3.4	2.3
Part au bénéfice de la BNS		-26.8	-26.8	
Nouvel impact minimum des mesures d'équilibre budgétaire		74.3	90.6	89.3

▲ Objectif retenu : 120 mios

- Tous les domaines de l'Etat et des institutions concernés
- Accent principal sur les groupes de prestations dont les coûts sont les plus élevés en comparaison intercantonale
- Baisse des investissements et hausse de recettes : des options possibles

Prochaines étapes *(Maurice Tornay, chef du DFI)*

- ▲ Formulation de propositions concrètes par les institutions et les services de l'Etat (Législatif et justice invités)
- ▲ Analyse et choix des mesures par le Conseil d'Etat (fin du 1^{er} semestre 2015)
- ▲ Message au Grand Conseil pour les mesures nécessitant des modifications législatives (fin 2015)

Conclusion *(Jean-Michel Cina, président du Gouvernement)*

- ▲ Après plus de 20 ans une réflexion sur les tâches et l'organisation est nécessaire. Des démarches similaires sont entreprises dans d'autres cantons.
- ▲ Le Valais est dans la moyenne nationale
- ▲ La situation financière de l'Etat est préoccupante
- ▲ Les perspectives sont peu encourageantes
- ▲ Les charges de l'Etat doivent en priorité être réduites et les revenus éventuellement augmentées
- ▲ Ces économies concernent tout le monde
- ▲ Le Conseil d'Etat prendra des décisions en tenant compte de leurs conséquences financières, économiques et sociales